|  |
| --- |
| **CHARTE DE CONFIDENTIALITÉ** **DE LA COMMISSION D'INTEGRATION ET DE SUIVI DES PARCOURS** |

**Préambule :**

La Commission d’intégration et de suivi des parcours PLIE réunit l’équipe opérationnelle du P.L.I.E, les prestataires de la mission d’accompagnement à l’emploi sélectionnés par la Métropole Rouen Normandie par voie de marchés publics et des représentants de Pôle emploi et du Département en tant que co-présidents des commissions. En fonction des besoins, la commission peut s’ouvrir à toute personne reconnue compétente sur le sujet abordé.

Elle se réunira en moyenne 10 fois dans l’année et statuera sur les 3 situations suivantes :

1 – la validation ou non de l’entrée dans le P.L.I.E,

2 – le réexamen des dossiers des adhérent.e.s PLIE,

3 – la validation ou non de la sortie du PLIE.

S’agissant d’un travail personnalisé et coordonné avec les partenaires du protocole d’accord PLIE et les prestataires de l’accompagnement, il convient de rappeler l’impérative confidentialité des informations échangées au sein de la commission. Les partenaires s’engagent notamment à respecter le cadre en vigueur concernant les données personnelles (sécurité des données, durée de conservation, consentement…), à apporter uniquement des informations contribuant à la compréhension des situations et à l’avancée des parcours d’insertion, et enfin à ne pas communiquer sur les situations individuelles à des personnes non habilitées à intervenir.

Les partenaires impliqués dans la mise en œuvre des parcours d’insertion des adhérent.e.s du PLIE reconnaissent la pertinence des échanges formels et informels d’informations maîtrisés et respectueux des missions de chacun ainsi que des libertés individuelles.

**Date :**

**NOM, prénom, fonction du partenaire :**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :**